

Séance du Jeudi 27 Février 2014

Convocation du 17/02/2014

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Denis Mahoudeau, Maire.

La séance a commencé à 20h30.

Présents : Mmes THIERY, RABELLE, PRUDHOMME, GUAY

Mrs LEBON, COLMANT, SAVARD, TRIPET, FORESTIER, BOULEUX, HERBERT

Pouvoirs : 0

Absents : Carole MAGRANER –

Absents excusés : Jean-Luc CAQUAIS

Secrétaire : Jean-Michel SAVARD

D. Mahoudeau donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 28 Novembre 2013 et soumet l'avis du conseil sur son adoption. Le compte rendu est adopté, à l'unanimité des membres présents, par le Conseil.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire souhaite recueillir l'avis du Conseil sur le vote du budget 2014, le compte administratif 2013, ainsi que le compte de gestion 2013 : *la question est* : souhaitez-vous voter le budget avant les prochaines élections municipales, sachant qu'à ce jour les principaux éléments nécessaires à son élaboration ne sont pas connus : dotations de l'Etat, feuille des taxes communales, compte de gestion 2013... ?

Le Maire précise toutefois qu'une ébauche du compte administratif 2013 et du budget 2014 a été élaborée par la commission des finances sur des estimations basées sur l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, vu l'absence des éléments principaux nécessaires à l'élaboration du budget, de confier cette tâche au nouveau conseil.

MAISON DES ASSOCIATIONS

La date de début des travaux a été fixée au 10 février 2014 pour un achèvement prévu mi-juillet 2014. Seul le piquetage a été réalisé. Il faut maintenant attendre le passage du bureau de contrôle pour le valider.

ENFOUISSEMENT RESEAUX Rue du Moutier

Le Maire rappelle que le conseil avait voté une enveloppe budgétaire de 80 000 € pour la réalisation de ces travaux. Le SIERLO (*Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Région de Lizy-sur-Ourcq*) qui est chargé des travaux, a procédé à un appel d'offres. Il s'avère que le coût qui en résulte serait inférieur pour la commune. Le démarrage des travaux est prévu le 7 avril 2014. Il reste le branchement forain à finaliser (*implantation à déterminer*). Enfin le maire sollicite le conseil pour le choix des candélabres à poser ; à l'unanimité le conseil souhaite continuer le même style que ceux déjà implantés à proximité de l'Eglise.

Rappel des autres travaux prévus en 2014 : remplacement des câbles aériens Rue de Soissons (*fils nus par fils torsadés*) et renforcement du réseau basse tension Rue de Glatigny (*transfo de la rue de Rosoy*)

ECLAIRAGE PRÉAU

Un devis a été demandé par F. LEBON pour l'installation d'un éclairage sous le préau : 2 467,20 € TTC. G. COLMANT se propose de demander un autre devis auprès de STPEE.

Il est prévu courant mars, de fixer les crochets autour de la toiture intérieure du préau (*travaux déjà commandés et budgétés*) pour recevoir le filet anti-pigeons dont la fixation se fera après la mise en place de l'éclairage. Accord du conseil à l'unanimité.

Quelques travaux ont été demandés lors du conseil d'école : les fenêtres sont très difficiles à refermer.. à voir en commission de travaux, l'aimant de retenue de la porte en bois ne fonctionne plus... F. LEBON se charge de changer le caoutchouc défectueux, le grillage dans un endroit de la cour est un

peu court..sera réparé par les cantonniers, présence de trous dans les cailloux de la cour générant des flaques d'eau par forte pluie... il sera procédé à un ratissage.

ACHAT PETITS MATERIELS

A la demande du service de l'accueil périscolaire, afin de ne pas mélanger les denrées alimentaires de la cantine avec celles du périscolaire, le conseil donne son accord pour l'achat d'un réfrigérateur exclusivement réservé au périscolaire. Il faudrait acheter également un aspirateur pour le service technique. Accord du conseil pour ces achats.

REEMPLACEMENT DU MOTEUR DE « Volée » EGLISE

Lors de la tournée annuelle d'entretien des cloches, le technicien nous a signalé que le moteur de volée actuel de la cloche n° 2 est vétuste et ne fonctionne plus ; son remplacement est à prévoir par un moteur de nouvelle génération à réglage électronique de l'amplitude de la cloche et démarrage progressif. Le devis se monte à 1 986,00 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité le remplacement du moteur.

RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu la proposition de Léo Lagrange concernant l'accueil périscolaire à mettre en place à partir de septembre 2014 dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

Cette proposition prévoit du 1^{er} septembre au 31 décembre 2014 (hors congés)

- 1 h 30 mn de périscolaire le mercredi matin
 - 0 h 45 mn de périscolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi
- Pour 80 enfants

Avec un encadrement de 6 animateurs : un directeur Léo Lagrange, 2 animatrices Léo Lagrange, 1 animatrice Mairie (N. Thioux) 2 animations d'associations de la commune.

Le coût global de ce périscolaire est de 12 876,10 € dont à la charge de la commune : 10 925 €

De ce montant, il faut déduire pour 2014, le fonds d'amorçage de l'Etat, à savoir : 0.50 € x par le nbre d'heures réalisées /par enfant (dans la limite de 3 h/semaine et de 36 semaines) soit pour 4 mois une déduction de 1 560 €.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de se donner le temps de la réflexion compte tenu du coût très élevé de cette proposition et d'étudier d'autres hypothèses dont celle d'une participation financière des parents. Il décide également de s'engager avec Léo Lagrange que pour la période de septembre à décembre 2014, qui servira de « période-test ».

GESTION DES CARRIERES

Le Maire soumet au conseil un ensemble de prestations proposées par le Centre de Gestion de Seine et Marne pour la gestion des carrières du personnel communal. Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité, sur proposition du Maire invoquant la complexité des procédures, d'adhérer aux prestations suivantes : avancement d'échelon (*forfait annuel de 30,00 €*) ; avancement de grade (*forfait annuel de 30,00* ; montage et réglementation des dossiers « retraite » (*forfait annuel de 90,00 €*).

AVENANT AU CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI

Le contrat concerné est celui de Mme THIOUX N. dans lequel la commune a obligation de prévoir une formation. Mme THIOUX N. a donc déjà effectué une formation BAFA « théorique » en octobre 2013, et doit maintenant effectuer la partie « pratique ». Celle-ci a été programmée pendant les vacances scolaires (*vacances également pour l'agent*) et les mercredis (*repos de l'agent*). Cette situation engendre donc le paiement d'heures complémentaires à Mme THIOUX. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de

modifier le contrat de Mme THIOUX pour permettre à la commune de rémunérer les heures complémentaires effectuées durant ce stage.

SIERLO – Retrait de la commune de Bouillancy (oise)

La commune de BOUILLANCY située dans l'Oise demande son retrait du SIERLO (*Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Région de Lizy sur Ourcq*) pour rejoindre le syndicat d'énergie de son département. Suite à l'avis favorable du comité syndical du SIERLO, la procédure doit se poursuivre par l'avis de toutes les communes adhérentes à ce syndicat dans les 3 mois suivant la notification de la délibération du SIERLO. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le retrait de la commune de BOUILLANCY (60), sans condition particulière financière, du SIERLO (77).

NOUVEAU DECOUPAGE DES CANTONS

Après que le Maire ait donné lecture au Conseil Municipal du courrier relatif au nouveau découpage des cantons que lui a adressé le Sénateur J-J HYEST, il rappelle qu'avec cette réforme, le département de Seine-et-Marne comptera désormais 23 cantons avec 46 élus au total.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal donne un avis défavorable au projet de redécoupage cantonal de la Seine et Marne tel qu'il a été élaboré par le Gouvernement au motif qu'il n'y a ni cohérence territoriale, ni pertinence du territoire !

POUR INFO :

Le Maire informe le conseil :

- Le Conseil Général envisage de renouveler son soutien aux projets destinés à favoriser l'autonomie et l'accompagnement des 11/17 ans ;
- Deux demandes de participation aux frais de fonctionnement scolaires nous ont été adressées : l'une émanant d'un lycée à Dammartin-En-Goële, et l'autre d'une école d'enseignement privé à Monthyon. Réponse du Conseil : le fonctionnement d'un lycée dépend de la Région, et pour l'école privée, aucune demande de dérogation n'a été faite. La commune est dotée de tous les équipements requis pour satisfaire l'accueil des enfants : périscolaire, cantine. Le conseil émet un avis défavorable pour ces deux dossiers.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire informe le conseil que Monsieur Jacques ROUSSEAU, vice-président en charge du territoire Fertois et Ourcq pour le S.D.E.S.M. (*Syndicat Départemental des Energies de S et M*) est l'interlocuteur privilégié pour notre commune ;
- Château d'eau Route de Soissons / antennes S.F.R. : la C.C.P.O. (*Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq*) étant désormais propriétaire du terrain d'assiette du château d'eau, il n'y a donc plus lieu de maintenir la convention qui nous liait avec S.F.R.
- Tarifs E.D.F. : fin des tarifs Jaunes et Verts au 31 décembre 2015. Seuls les tarifs Bleus ne sont pas supprimés. La commune sera probablement amenée à se positionner en conséquence en lançant une procédure d'achat d'électricité pour les sites concernés. (*site concerné actuellement : tarif jaune pour l'extension de l'école pour 72 kva*)
- Intervention de A. FORESTIER : il signale la présence de poubelles restant en permanence sur le pont de Marnoue ; rappel sera fait auprès des propriétaires concernés ; il suggère la pose d'une poubelle au pont de Vernelle, qui est très fréquenté par les randonneurs dès l'arrivée du printemps. Il souligne enfin la présence de « nids de poule » assez importants entre Vernelle et Marnoue. F.LEBON, responsable des travaux, en prend note.
- Demande de J-Paul GARNIER qui a pour projet de créer une association pour adultes en difficultés momentanées au sein de la Martinière et qui souhaiterait inclure dans les membres de ses statuts, « M. ou Mme Le Maire de May-en-Multien ». En

l'absence de plus de détails sur cette association, les abstentions ont été supérieures au nombre de « oui » et le conseil a décidé de demander des informations supplémentaires sur ce projet et de revoir cette question au prochain conseil.

- Remerciements adressés au Conseil : les Restos du Cœur pour la tombola de Noël, Mmes BOUCHET T. et GOREZINSKI M. pour les colis de Noël, et M.**Mme** Charles GARNIER pour le cadeau de Noël remis à leur fils.

La séance est levée à 22 h 45 mn.

Denis MAHOUDEAU
Maire